



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
3 août 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 55<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 mai 2005, à 15 heures

*Président* : M. MacKay . . . . . (Nouvelle-Zélande)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administrative  
et budgétaires* : M. Kuznetsov

### Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies  
au Timor oriental (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-35793 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 129 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (suite)** (A/59/637, A/59/655 et A/59/736/Add.17)

1. **M. Sach** (Contrôleur) présente le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/655), ainsi que son rapport sur le budget de la MANUTO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/637).

2. Dans ses résolutions 57/327 et 58/260 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 208,8 millions de dollars afin de financer les opérations de la Mission pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004. Le montant total des dépenses comptabilisées au titre de ce crédit s'élevait à 196 millions de dollars, le solde inutilisé de 12,8 millions, s'expliquant par la réduction plus rapide que prévue des effectifs des contingents militaires, de la police civile et du personnel d'appui recruté sur le plan international, et par les économies réalisées au titre des opérations aériennes. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en conséquence sont énumérées au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général (A/59/655).

3. Le rapport publié sous la cote A/59/637 porte essentiellement sur le budget de liquidation de la MANUTO entre juillet et octobre 2005. Les prévisions de dépenses initiales s'élevaient à 3,9 millions de dollars, en net recul par rapport au budget de fonctionnement normal de l'année précédente. La liquidation s'est déroulée plus rapidement que prévu au cours de l'exercice budgétaire en cours. Par suite, les prévisions de dépenses révisées s'élèvent à 1 662 200 dollars, en diminution de quelque 2,1 millions par rapport aux prévisions initiales. La révision concerne les dépenses opérationnelles, et intéresse principalement les installations et infrastructures, les nouvelles prévisions correspondant à une réduction de 1,8 million à 0,7 million de dollars, dans le projet de budget.

4. Présentant le rapport établi sur la question par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736/Add.17), **M. Saha** (Vice-Président du Comité consultatif) déclare que celui-ci

recommande, au paragraphe 12 de son rapport, que le solde inutilisé de 12 819 900 dollars, ainsi que le montant de 5 246 000 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités que l'Assemblée générale devra arrêter. En qui concerne le budget de liquidation de la Mission, le Comité consultatif recommande l'approbation de la proposition faite par le Secrétaire général au paragraphe 21 du document publié sous la cote A/59/637.

5. **M. Lantu** (Indonésie) se félicite que la MANUTO ait pu s'acquitter de sa mission, et reconnaît qu'elle a contribué à accroître l'autonomie politique et économique du Timor-Leste qui, néanmoins, est encore loin d'être parfaite. Le développement étant une entreprise permanente, la délégation indonésienne accueille favorablement la création du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. Soucieuse d'entretenir de bonnes relations bilatérales avec ce pays, l'Indonésie est disposée à aider le Timor-Leste à réaliser ses objectifs nationaux, la création de la Commission Vérité et amitié étant importante à cet égard. Toutefois, la délégation indonésienne s'inquiète de certaines informations présentées dans les rapports soumis à la Commission et souhaiterait obtenir des éclaircissements lors des consultations officieuses.

*La séance est levée à 15 h 25.*